

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Eure et Loir	Référence : 28_B_02	Date : octobre 2012

## Décolmatage du lit de l'Huisne (28),



Source : Jean-Loup Vial-L'Écho Républicain.fr



<b>Historique/Contexte</b>	<p>L'Huisne est l'une des rivières les plus à l'Ouest de France où l'on peut trouver l'<i>ombre commun</i> très intéressant pour la pêche à la mouche.</p> <p>Ce poisson noble des grandes rivières a été introduit il y a une quarantaine d'années et s'est parfaitement acclimaté à la rivière. Après une période prospère, la population rencontre aujourd'hui des difficultés. » Pour remédier à la situation, un grand projet de restauration par décolmatage a été imaginé.</p> <p>Avec le temps, des particules fines comme de l'argile, du limon ou bien encore du sable se sont déposées et se sont colmatées au gravier présent dans le lit de l'Huisne. Le gravier n'est plus mobilisable et il doit l'être pour que les truites et les ombres puissent faire un trou et y déposer leurs œufs ».</p>
<b>Calendrier</b>	Opération réalisée en octobre 2012.
<b>Territoire</b>	Département de l'Eure et Loir et de l'Orne De l'amont, au niveau des Écouplières, sur la commune de Condé-sur-Huisne (Orne), à l'aval, au petit Radray de Nogent-le-Rotrou, 16 zones de reproduction potentielle (frayères) ont été ciblées.
<b>Maître d'ouvrage</b>	La Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
<b>Maître d'œuvre</b>	FDPPMA28
<b>Objectifs</b>	Faciliter la reproduction des truites et des ombres communs.
<b>Contenu</b>	L'opération consiste, schématiquement, à racler le fond afin de décompacter le substrat et de faire partir les particules fines. Un cheval percheron (Pacha des Landes, âgé de 9 ans) tracte une herse afin de décolmater le fond et de rendre le substrat mobile. Plusieurs passages sont nécessaires.
<b>Difficultés</b>	Plusieurs matériels ont été testés. Action soumise aux conditions hydrologiques. Accès aux sites parfois difficile.
<b>Sensibilisation</b>	« Le spectacle est insolite, apaisant, et tout au long de leur passage, il aura été admiré par les riverains » (lechorepublicain.fr/eure-et-loir Octobre2012)
<b>Coût de l'opération</b>	Environ 2 000,00 € pour 4 jours de travail.
<b>Financeurs</b>	CG28, CG61, AELB, Région Centre, FNPF, FD28, AAPPMA la Nogentaise, propriétaires riverains, Lyonnaise des eaux.
<b>Dispositif-cadre</b>	Contrat Territorial Huisne
<b>Finalités du développement durable</b>	<p>-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;</p> <p>-Dynamique de développement suivant des modes de production et</p>



# le Grenelle Environnement

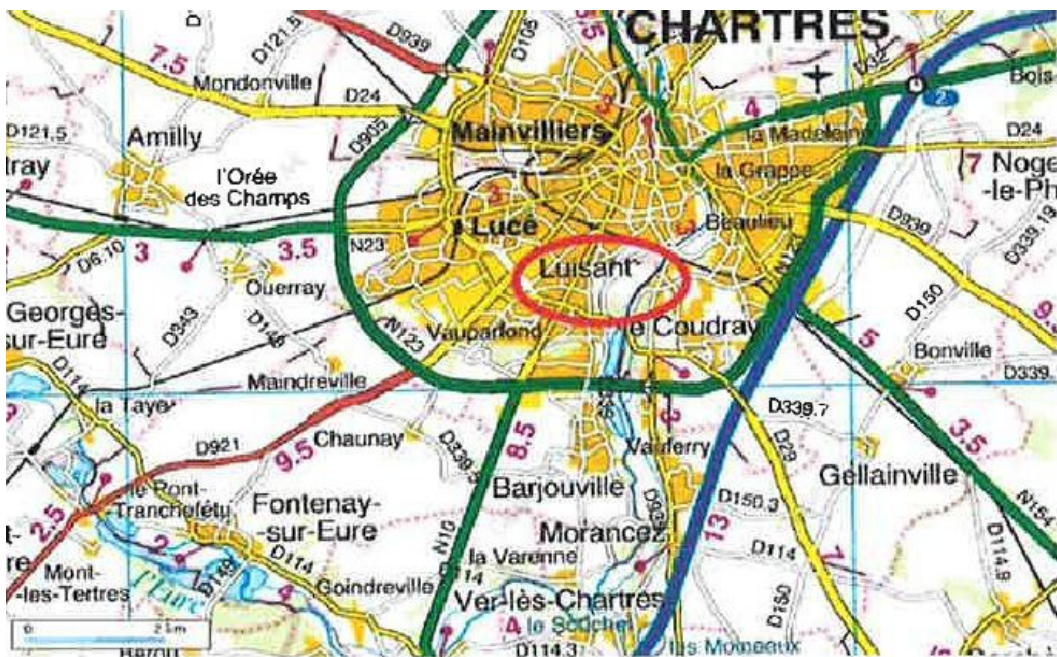
	de consommation responsables.
<b>Évaluation</b>	Suivi des pontes de truites et d'ombres communs entre novembre et avril.
<b>Singularité</b>	Les sites les moins accessibles seront travaillés à la force des bras. Les responsables ont vite pensé à l'utilisation d'un cheval percheron pour les lieux les plus accessibles. L'emploi d'un cheval de trait est employé à ratisser l'Huisne, plus habitué au débardage
<b>Contacts</b>	Nicolas Esnault, FDPPMA28 (02.37.52.06.20)

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Chartres Métropole	Référence : 28_B_03	Date : Janvier 2013

## Plan de gestion d'un Espace Naturel Sensible en milieu urbain Les prairies de Luisant (28),



Source : inspiré du site internet Géoportail

<b>Historique/Contexte</b>	<p>La vallée de l'Eure, entre St-Georges sur Eure et Chartres a été désignée par les élus du Conseil Général d'Eure et Loir comme potentiel Espace Naturel Sensible.</p> <p>Dans le cadre de son plan vert, Chartres Métropole est propriétaire de la prairie de Luisant depuis 1999. Cet espace naturel rentre dans l'ENS précité.</p> <p>Cet espace de 18 hectares est également inscrit à Natura 2000.</p> <p>Les milieux naturels présents sont des prairies traversées par l'Eure, dans lesquelles on trouve un réseau de fossés, des alignements de saules têtards et des prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-broyées tardivement (octobre)</li> <li>-pâturées par les chevaux</li> <li>-humides en développement naturel</li> </ul> <p>La propriété abrite une ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches avec une « dimension écosystémique fonctionnelle »</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2003 : adoption d'un plan vert dont les objectifs sont de « préserver et mettre en valeur les espaces verts de l'agglomération et permettre l'accès à tous les publics »</li> <li>-2007 : création d'un cheminement piéton/vélo traversant les prairies de Luisant et qui permet d'assurer une continuité de déplacement doux.</li> <li>-2008 : désignation ENS par le CG 28 et réalisation d'une étude pour définir les enjeux de cet espace.</li> <li>- 2008 : création d'une frayère à brochets</li> <li>-2009 : élaboration d'un plan de gestion pour l'espace compris dans le territoire de Chartres Métropole pour une durée de 6 ans</li> <li>-juillet 2009 : inauguration d'une nouvelle portion piétonne et cyclable</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Chartres Métropole
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chartres Métropole
<b>Maître d'œuvre</b>	<p>Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC) pour le plan de gestion</p> <p>Chartres Métropole pour les aménagements</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable</li> <li>-Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées</li> <li>-Maintenir un maillage d'arbres têtards nécessaire au développement des coléoptères</li> <li>-Optimiser la gestion</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Installation de seuils sur certains fossés et reprofilage de berges</li> <li>-Exclusion de l'abreuvement des chevaux dans les fossés et mares</li> </ul>

# le Grenelle Environnement

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fauche tardive et broyage tardif des prairies à caractère inondable</li> <li>-Pâturage des prairies à caractère inondable</li> <li>-Fauche tardive des roselières</li> <li>-Élimination de la Renouée du Japon</li> <li>-Élimination des érables Negundo</li> <li>-Gestion du robinier faux-acacia</li> <li>-Piégeage du ragondin et rat musqué</li> <li>-Entretien des fossés</li> <li>-Entretien des ripisylves et haies de fossé</li> <li>-Évolution naturelle des boisements</li> <li>-Entretien et création d'alignements d'arbres têtards</li> <li>-Gestion du niveau d'eau de l'Eure pour la fonctionnalité de la frayère à brochets et suivi annuel de la frayère</li> <li>-Réalisation d'inventaires concernant les orthoptères et lépidoptères, l'avifaune, les amphibiens, les coléoptères saproxyliques, les chiroptères</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	Quelques conflits avec les propriétaires de jardin attenant à la prairie
<b>Sensibilisation</b>	-Information des propriétaires des jardins sur les problèmes engendrés par la Renouée du Japon
<b>Coût de l'opération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 164 000,00 € pour les acquisitions ; les aménagements de la prairie de Luisant ont coûté de l'ordre de 200 000 €.</li> <li>▶ 11 km de cheminements de 2002 à 2010, principalement le long de l'Eure et traversant plusieurs communes : coût total de 6 647 448 € ttc</li> </ul>
<b>Subventions obtenues dans le cadre du plan vert.</b>	<p>Conseil Régional : 1 184 417,95 €          Conseil Général : 158 848,75 €          RSEIPC : 155 493,59 €          Agence de L'Eau : 59 102,87 €          Soit un total de 1 557 863,16 €</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contrat d'agglomération</li> <li>-Contrat de développement urbain</li> <li>-Agenda 21 de Chartres Métropole</li> </ul>
<b>Finalités du développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</li> <li>-Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</li> <li>-Épanouissement de tous les êtres humains</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<p>Très bonne fréquentation des cheminements          Retour de certaines espèces végétales et animales dans les prairies</p>
<b>Singularité</b>	ENS en milieu urbain



<b>Contacts</b>	Damien Bonnet, Chartres Métropole
-----------------	-----------------------------------

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche bonne pratique	
Déchets	Dreux agglomération	Référence : 28_D_01	Date : octobre 2012 Mise à jour en septembre 2013

## TriZi : tri contre bon d'achat à Dreux (28)

PLASTIQUE / VERRE / ACIER / ALU

1  
JE TRIE

2  
JE PÈSE

3  
JE GAGNE

4  
J'ACHÈTE

\* bon d'achat valable dans les magasins participants à l'opération

Source : <http://www.trizi.fr/>



# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Le tri sélectif entre dans les mœurs mais les résultats restent insuffisants puisque le taux d'apports des déchets recyclables est estimé à 50%</p> <p>Les administrés ont fait remarquer aux ambassadeurs de tri que les bons et les mauvais sont mis à la même enseigne. Le rendement du tri était plombé par les secteurs à habitat collectif (40% des logements).</p>
<b>Calendrier</b>	<p>-10 octobre 2012 : lancement du site</p> <p>-17 octobre 2012 : lancement de l'opération</p>
<b>Territoire</b>	Dreux agglomération (19 communes, 58 000 habitants)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Dreux agglomération
<b>Maître d'œuvre</b>	Service déchets
<b>Objectifs</b>	<p>-Faire connaître les consignes de tri de manière incitative et ludique,</p> <p>-Améliorer le pouvoir d'achat en cette période économique difficile</p> <p>-Permettre à la collectivité d'atteindre l'objectif de 75 % de valorisation des emballages fixé par le Grenelle de l'environnement.</p>
<b>Contenu</b>	<p>-Organisation de permanences hebdomadaires par le service déchets pour échanger les emballages (avec contrôle qualité visuel) contre des bons d'achats négociables dans les magasins partenaires (Hyper U, Cora et Volailles 2000) : <b>les déchets acceptés sont valorisés à hauteur de 30 centimes d'euros le kilo</b></p> <p>-L'opération ne concerne que les emballages en verre, plastique, acier et aluminium : le verre doit être trié séparément des autres emballages acceptés, et chaque apport est limité à 20kg par personne et par jour.</p>
<b>Difficultés</b>	-trop récent
<b>Sensibilisation</b>	<p>-Site internet</p> <p>- Affiches</p> <p>-Flyers</p>
<b>Coût de l'opération</b>	<p>-communication : 40 000€</p> <p>-En fonction de la collecte</p>
<b>Financeurs</b>	<p>-Communication, petit matériel : Dreux agglomération</p> <p>-Bons d'achat : 50% par les partenaires, 50% par l'agglomération</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	<p>-Articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement : obligation pour les producteurs de pourvoir ou de contribuer à la gestion de leurs déchets d'emballages ménager</p> <p>-Assistance d'Éco-emballages (« barème E »)</p>
<b>Finalités du développement durable</b>	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



# le Grenelle Environnement

<b>Évaluation</b>	Septembre 2013 : -l'opération est passée de 3 à 12 partenaires (Retrait de Cora mais arrivée de Camille Albane, Caron et feuille de bois, Herboduride, Carré Bio, L'Essentiel Bio, Jeff de Bruges, la Photo à Dreux, Ivan A Chausseur, Jean-Paul B et Glam Institut) -106000€ de bons d'achat distribués -Gain de 353 tonnes triées, d'où une économie de 130€ la tonne incinérée
<b>Singularité</b>	-mise en avant l'aspect économique du tri en proposant une opération d'incitation à la collecte des emballages
<b>Contacts</b>	Aurélie BROSSILLON, service déchets tel : 02 37 62 57 88 a.brossillon@dreux-agglomeration.fr

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Eure et Loir	Référence : 28_EB_02	Date : Septembre 2012


## Pavillon des Iris, Moulin de Lonceux (28)



Source : Moulin de Lonceux



# le Grenelle Environnement

<p><b>Historique/Contexte</b></p>	<p>Le Pavillon des Iris est une partie construite nouvellement du projet de reconversion du Moulin de Lonceux. Il s'agit d'un ancien moulin à eau d'Eure-et-Loir bâti entre le XVIIIème et le XIXème siècle dans un vallon de la Voise, en Beauce, sur la commune de Oinville-sous-Auneau.</p> <p>Le Moulin de Lonceux, a été reconverti par ses nouveaux propriétaires en projet touristique : cinq chambres d'hôtes, un gîte d'une capacité de 6 personnes, le "musée" du moulin avec fabrication de pain, et une salle de réception et séminaire : le Pavillon des Iris.</p> <p><b>Le pavillon des Iris</b>, présenté dans l'Observatoire est une salle de réception d'une capacité de 50 personnes bénéficiant du label Tourisme et Handicap pour les handicaps moteurs et visuels. La construction vient s'accrocher à l'enclos de la ferme et des bâtiments existants sans les contrarier, s'alignant sur le même front mais dans un vocabulaire architectural différent dans les matériaux et les percements.</p> <p>Le domaine de Lonceux est partiellement situé sur un territoire classé Natura 2000</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Livraison : 2011</p>
<p><b>Territoire</b></p>	<p>Commune de Oinville sous Auneau</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Isabelle HEITZ</p>
<p><b>Maître d'œuvre</b></p>	<p>Conception seule : Philippe ROUX, architecte, Paris</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Extrait du site : <a href="http://www.3-0.fr/prestataire-evenement-responsable/moulin-de-lonceux?gclid=COfsILTawbICFSTHtAod5mAA3w#node_activity_full_group_a_show_offer_offer">http://www.3-0.fr/prestataire-evenement-responsable/moulin-de-lonceux?gclid=COfsILTawbICFSTHtAod5mAA3w#node_activity_full_group_a_show_offer_offer</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ « Éviter les émissions de CO2</li> <li>▲ Préserver la biodiversité</li> <li>▲ Économiser les ressources »</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<p><u>Pavillon des Iris :</u></p>  <p>Source : Moulin de Lonceux</p>



# le Grenelle Environnement

	<p><b>-Toiture végétalisée</b> : parti d'une architecture écologique dans une démarche environnementale. La toiture est composée d'un complexe de végétation permettant la croissance des végétaux. Il assure l'évacuation de l'eau en excès, l'ancrage et la nutrition des plantes. Ces fonctions sont remplies par un ou plusieurs matériaux (complexe mono ou multicouches)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Poêle masse à bois,</li> <li>-Puits de lumière,</li> <li>-Luminaires basse-consommation</li> <li>-Limitation et tri des déchets (ex : les emballages individuels sont remplacés par des savons en distributeur)</li> </ul> <p><u>Initiatives complémentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-relais refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux. Élevage, dans le parc, en semi-liberté, d'un certain nombre d'oiseaux d'ornement, nourris en partie avec les sous-produits du moulin (farine et son...).</li> <li>-Respect de la faune aquatique en particulier par une bonne gestion du vannage et du fonctionnement du moulin (basses eaux).</li> <li>-Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques et polluants.</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	/
<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Développement de partenariats locaux auprès des sous-traitants choisis pour leur compétence et leur situation économique : fermes du secteur, exploitations agricoles, matériel, fleurs, traiteur...</li> <li>▲ Participation à de nombreuses manifestations ayant pour but de mettre en valeur l'économie locale (Route du Blé en Beauce...).</li> </ul>
<b>Coût de l'opération</b>	/
<b>Financeurs</b>	Aucune aide
<b>Dispositif-cadre</b>	/
<b>Finalités du développement durable</b>	<p>Lutte contre le changement climatique Préservation des milieux et des ressources Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>
<b>Évaluation</b>	/
<b>Singularité</b>	<p>Choix d'une toiture végétalisée Projet « multi-critères »</p>
<b>Contacts</b>	<p>Isabelle HEITZ <a href="mailto:contact@moulin-de-lonceux.com">contact@moulin-de-lonceux.com</a> (+33) 6 70 00 60 45</p>



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

CENTRE



**Rédacteur**

Correspondant Aménagement Durable  
Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –  
Tél : 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie	Chartres	Référence : 28_EB_01	Date : Août 2010

## Chaufferie au bois du siège de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir (28)



source : DDT28



<b>Historique/Contexte</b>	La Direction Départementale de l'Équipement d'Eure-et-Loir doit procéder à des travaux de remise aux normes de ses locaux (environ 5000 m <sup>2</sup> SHON), l'objectif visé étant de garantir la sécurité du personnel et du public, puis d'assurer l'accessibilité du bâtiment pour les Personnes à Mobilité Réduite. En parallèle, des travaux d'amélioration de l'aménagement de l'accueil et d'amélioration de l'aspect énergétique sont inclus dans l'opération, avec une réflexion menée dès la phase de programmation pour ce dernier point.
<b>Calendrier</b>	2006 – 2009 : phases de diagnostic et d'études Juin 2009 : début des travaux Janvier 2010 : réception et mise en service de la chaufferie bois / gaz
<b>Territoire</b>	Chartres (28)
<b>Maître d'ouvrage</b>	DDT 28 (17, place de la République, 28019 CHARTRES)
<b>Maître d'œuvre</b>	Groupement FABRI / SOGETI (76)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration du confort thermique (hivernal et estival) et du confort olfactif</li> <li>- diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>)</li> <li>- diminution de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de fluctuations de leurs coûts</li> </ul>
<b>Contenu / Travaux</b>	<p>Chaufferie bois / gaz, avec une chaudière bois de 220 kW couplée à 2 chaudières gaz de 147 kW chacune, avec système de régulation revu (régulation par sonde de température extérieure, réseaux de chaleur par façade), et alimentation automatique de la chaudière bois par vis sans fin asservie à la régulation. Silo de stockage de 60 m<sup>3</sup>, représentant une autonomie de 10 jours à pleine puissance.</p> <p>En parallèle de ces travaux, en respect de la réglementation thermique des bâtiments existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reprise ponctuelle de l'isolation en toiture terrasse (80 mm de mousse polyuréthane – environ 100 m<sup>2</sup> concernés), et de combles (100 mm de laine minérale sous rampant – environ 100 m<sup>2</sup>)</li> <li>- robinets thermostatiques mis en place sur chaque émetteur de chaleur</li> <li>- mise en place d'un renouvellement d'air dans les bureaux (législation code du travail) par ventilation simple flux, entraînant un léger accroissement des besoins en chauffage en période hivernale</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	<p>Adaptabilité d'un tel système (chaudière bois et silo de stockage) dans un bâtiment existant, celui si étant plus volumineux qu'une chaudière dite « classique ».</p> <p>Silo de stockage situé dans le sous-sol du bâtiment à proximité immédiate de la chaufferie, nécessitant un approvisionnement par camion souffleur (différent d'un silo enterré avec trappe d'accès et approvisionnement par camion benne), et entraînant des cout de fonctionnement plus important (surcout estimé à +30% sur de la plaquette forestière, mais avec des couts</p>





	d'énergie qui restent inférieur aux énergies fossiles (- 35% par rapport au gaz)).
<b>Sensibilisation</b>	Communication en interne sur le système mis en place et la filière dans son ensemble (visite de la chaufferie) Communication dans la presse locale lors de la semaine du DD en 2010
<b>Coût de l'opération</b>	Investissement initial : 500 000 € HT pour le lot CVC / Plomberie, avec surcôt chaufferie bois de 166 000 € TTC (pas de subventions pour une administration de l'État)
<b>Financeurs</b>	Crédits État uniquement
<b>Dispositif-cadre</b>	
<b>Politiques publiques de référence</b>	Réduction des consommations énergétiques d'origine fossiles et donc de la dépendance énergétique Réduction des émissions de gaz à effet de serre
<b>Évaluation</b>	Consommation énergétique inchangé, estimée à 230 kWh/m <sup>2</sup> .an -Classe D- (ventilation des bureaux et rendement chaudière bois compensés par les améliorations sur la régulation et l'enveloppe du bâtiment) Réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (-110 tonnes par rapport à une solution gaz classique), qui sont de à 7 kgCO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> .an -Classe B- (dont 80% du fait des consommations électriques du bâtiment) Possibilité de développement d'une filière locale à moyen terme
<b>Singularité</b>	Le combustible utilisé est de la plaquette forestière (morceaux de 5 à 6 cm maxi, avec taux d'humidité de 20 % et PCI moyen de 3500 kWh / tonne), issue de forêts gérées durablement, assurant une production locale (fournisseur : certification PEFC & adhérent à la « Charte Énergie Bois Région Centre »). La chaudière bois couvre 80 à 90 % des besoins en chauffage du bâtiment, l'appoint gaz servant uniquement en plein hiver lorsque les besoins de chauffage sont importants (températures extérieures très basses) et en période intermédiaire (printemps et automne, besoins faibles en chauffage). Consommation annuelle de plaquettes forestières estimée à 160 tonnes, soit 550 m <sup>3</sup> , représentant une vingtaine de livraison par saison de chauffe. Filière de valorisation des cendres avec un lycée agricole local (3 t. / an)
<b>Contacts</b>	J.P. GREGOIRE : chef du service de la sécurité, de l'éducation routière et des bâtiments (DDT28 – 02 37 20 40 95) B. CAILLEAU : Responsable du bureau construction et gestion des bâtiment publics (DDT28 / SERBâ)

<b>Rédacteur</b>	- B. CAILLEAU : Responsable du bureau construction et gestion des bâtiment publics (DDT28 / SERBâ) - Correspondant Aménagement Durable pour le Loiret et l'Eure-et-Loir Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre Tél : 02 38 52 47 94
------------------	--

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour les transports	Chateaudun	Référence : 28_ET_04	Date : mars 2013

## Réseau gratuit C'Bus à Chateaudun (28)



Source : mairie de Chateaudun

# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Passé de 1 à 2 bus, le réseau de transports en commun de Chateaudun, ne transportait, en 2008, que 100 à 200 personnes par jour.</p> <p>Malgré le prix du ticket à 1€, malgré la gratuité pour certaines bénéficiaires ( personnes de plus de 70 ans, bénéficiaires des minimas sociaux,jeunes de moins de 18 ans), la fréquentation est restée faible. Les ayant-droits ne se déplaçaient pas pour venir chercher leur carte.</p> <p>Les recettes ne s'élevaient qu'à environ 15000€ annuels pour un coût de 480000€ environ. Compte-tenu du financement du réseau par le versement-transport (entreprises de plus de 10 salariés), la ville souhaitait voir plus d'actifs dans les bus.</p> <p>La municipalité a décidé d'appliquer la gratuité pour tous</p>
<b>Calendrier</b>	<p>2008 : marché avec les transports Dunois, depuis rachetés par RATP Dev</p> <p>Avril 2009 : mise en place de la gratuité générale</p> <p>2011 : échéance du marché.</p> <p>2012 : nouveau cahier des charges avec modification des circuits pour le service urbain et extension à deux lots supplémentaires, ramassage scolaire et transports occasionnels.</p>
<b>Territoire</b>	Chateaudun
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Chateaudun
<b>Maître d'œuvre/Prestataire</b>	Les cars Dunois
<b>Objectifs</b>	-Promouvoir les transports alternatifs à la voiture
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-gratuité des transports</li> <li>-création de deux circuits Est et Ouest</li> <li>-allongement des lignes</li> <li>-développement des arrêts</li> <li>-adaptation des horaires au cadencement SNCF.</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	-Calage des horaires avec différentes catégories d'usagers notamment avec les scolaires
<b>Sensibilisation</b>	-Communication institutionnelle : bulletin municipal, affichage
<b>Coût de l'opération</b>	480 000 euro
<b>Financeurs</b>	Versement transport
<b>Dispositif-cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ L'opération ne s'inscrit pas dans un dispositif, mais la ville développe un maillage de voies cyclables et incite l'utilisation des lieux de stationnement en parkings-relais,</li> <li>⤴ La ville met en place un certains nombres d'actions relevant du développement durable :</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>-signature d'une charte « Zéro Pesticides » accompagnée par Eure-et-Loir Nature,</li> <li>-construction d'un réseau de chaleur par biomasse (1600 logements, hôpital, écoles, bâtiments communaux)</li> <li>-sensibilisation des jardiniers aux bonnes pratiques écologiques</li> <li>-collecte des déchets verts</li> </ul>
<b>Finalités du développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lutte contre le changement climatique</li> <li>-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	Les deux bus du service C'Bus sont utilisés chaque jour par 330 personnes (et 600 le jeudi pour un minibus assurant la desserte du marché).
<b>Singularité</b>	Gratuité dans une ville de petite taille
<b>Contacts</b>	Olivier LAMBERT, directeur des services techniques 02 37 45 89 41 olivier.lambert@mairie-chateaudun.fr
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le transport	Chateaudun	Référence : 28_ET_01	Date : Janvier 2013

## Charte CO<sub>2</sub> signée par les Transports Jumeau à Châteaudun (28)



Source : <https://plus.google.com/111161881945377013721/photos?hl=fr>



<p><b>Historique/Contexte</b></p>	<p>Transports Jumeau est une entreprise de transports routiers de 25 véhicules (11 tracteurs, 11 véhicules de moins de « 19 tonnes », 3 véhicules de plus de « 19 tonnes ») et 22 conducteurs.</p> <p>Le métier et les véhicules ont beaucoup évolué ces dernières décennies. Dans la période actuelle, une gestion plus rigoureuse est indispensable. La prise de conscience massive de la fragilité de l'environnement a débouché sur des comportements citoyens. Les vertus aujourd'hui recherchées sont le meilleur compromis entre la performance et le respect de l'environnement. Toutes les initiatives sont regroupées dans la charte CO<sub>2</sub>.</p> <p>La Charte CO<sub>2</sub> est une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le transport routier de marchandises (nommée « charte d'engagements volontaires » dans la suite de ce document) lancée par le MEEDDAT et l'ADEME, avec l'appui des organisations professionnelles, FNTR et TLF.</p> <p>Cette charte, basée sur le volontariat, engage les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé, en vue de diminuer leur consommation de carburant, et par voie de conséquence, leurs émissions de CO<sub>2</sub>. La charte propose ainsi des actions concrètes axées sur le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux.</p> <p>Chaque entreprise décidant de signer la charte d'engagements volontaires doit au préalable avoir réalisé <b>un diagnostic CO<sub>2</sub></b> qui vise notamment, sur le périmètre choisi, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> définir au moins un indicateur de performance environnementale avec un objectif chiffré de réduction associé ;</li> <li><input type="checkbox"/> établir un plan d'actions sur une période de 3 ans ;</li> <li><input type="checkbox"/> fixer les indicateurs et objectifs chiffrés pour les actions identifiées.</li> </ul> <p><b>4 axes d'actions :</b>  Axe 1 : véhicule  Axe 2 : conducteur  Axe 3 : carburants  Axe 4 : organisation des transports</p> <p>Chaque entreprise doit définir au moins une action par axe</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ 1925 : Création de l'entreprise par Maurice Jumeau avec 2 activités : transport et déménagements.</li> <li>♣ 1989 : Ajout d'une nouvelle corde à l'arc des Transports Jumeau : la logistique</li> <li>♣ 1992 : L'entreprise, disséminée sur plusieurs sites à Châteaudun, achète 5,5 ha en Z.I. de Châteaudun</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ 2004 : Certification ISO 9001.</li> <li>⤴ 1er avril 2010 au 21 mars 2011 : période de référence pour le diagnostic CO<sup>2</sup></li> <li>⤴ Décembre 2011 : signature de la charte</li> <li>⤴ 31 mars 2014 : fin de l'engagement</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Châteaudun
<b>Maître d'ouvrage</b>	Transports Jumeau
<b>Maître d'œuvre</b>	/
<b>Objectifs</b>	Réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. L'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de 4%
<b>Contenu</b>	<p><u>Plan d'actions</u></p> <p><u>Axe 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ 11 Modernisation de la flotte (norme des véhicules de 1 à 5)</li> <li>⤴ 12 Bridage des moteurs pour réduire la vitesse maximale des véhicules</li> </ul> <p><u>Axe 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ 21 Formation des conducteurs à l'éco-conduite</li> <li>⤴ 22 Mise en place de dispositifs incitatifs</li> </ul> <p><u>Axe 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ 31 Amélioration du suivi et de la consommation des carburants</li> </ul> <p><u>Axe 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ 41 Amélioration des outils d'aide à la circulation, à la gestion de flotte et à l'optimisation des itinéraires</li> <li>⤴ 42 Informatique embarquée</li> </ul> <p><u>Autres actions menées par l'entreprise dans le développement durable :</u> recyclage des huiles usagées, filtres, palettes perdues ou endommagées, batteries, pneumatiques, cartons et cartouches d'encre</p>
<b>Difficultés</b>	Suivre les consommations au plus juste afin de voir l'impact des différentes actions engagées
<b>Sensibilisation</b>	Implication de tout le personnel roulant par une communication sur les résultats et une formation à l'éco-conduite étalée dans le temps sur 3 ans.
<b>Coût de l'opération</b>	Modernisation de la flotte : avancement des investissements de 1 ou 2 ans Formation : 46 000 €
<b>Financeurs</b>	OPCA Transports (prise en charge d'une partie des coûts de la formation à l'éco-conduite)
<b>Dispositif-cadre</b>	« Objectif CO <sub>2</sub> : les transporteurs s'engagent » : ce dispositif a été



# le Grenelle Environnement

	<b>élaboré, au niveau national, par le ministère de l'Écologie, et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec des organisations professionnelles de transporteurs (Fédération Nationale des Transports Routiers, fédération des entreprises de Transport et Logistique de France)</b>
<b>Finalités du développement durable</b>	-Lutte contre le changement climatique -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
<b>Évaluation</b>	<b>Au 31 mars 2012</b> 11) Pourcentage des véhicules $\geq$ Euro 4 dans la flotte : <b>60%</b> 12) Véhicules bridés : <b>4%</b> 21) Conducteurs formés : <b>90,9%</b> 22) Dispositifs incitatifs : / 31) Amélioration du suivi : / 41) Amélioration des outils d'aide à la circulation: / 42) Informatique embarquée : <b>essai sur 3 camions</b>
<b>Singularité</b>	Première et plus petite entreprise d'Eure et Loir signataire
<b>Contacts</b>	Fabienne MONORY, responsable qualité, Tel : 02.37.45.96.39

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---



# le Grenelle Environnement

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour les transports	Chartres Métropole	Référence : 28_ET_02	Date : mars 2013



<b>Historique/Contexte</b>	Jusqu'alors, 50 vélos en prêt annuel gratuit mis à disposition des Chartrains puis la volonté de toucher tous les publics et d'instaurer un service complet (location, entretien, information, animations).
<b>Calendrier</b>	20 septembre 2012 : inauguration du service.
<b>Territoire</b>	Agglomération de Chartres (28).
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chartres métropole.
<b>Maître d'œuvre/Prestataire</b>	Régie la Maison du Vélo (un service Chartres métropole).
<b>Objectifs</b>	Encourager la pratique du vélo à Chartres et ses communes environnantes en proposant différents types de vélo à la location. Rassurer l'utilisateur en lui proposant des ateliers de formation et une assistance gratuite.
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'un local viabilisé par la filiale de la SNCF «Gares &amp; connexions» avec un espace d'accueil, un espace de stockage, un atelier et un espace détente</li> <li>- 65 vélos (VAE, ville, VTC, pliant, enfant, remorque, accessoires...) et réassort d'une trentaine de cycles supplémentaires d'ici l'été 2013</li> <li>- Mise en place d'événements culturels autour du vélo (conférences, expositions)</li> <li>- Mise en place d'ateliers d'entretien à thèmes (éduquer les gens aux menues réparations), de balades nocturnes</li> <li>- Lieu d'échange et d'écoute sur la pratique du vélo</li> <li>- Espace détente et information (documentation sur la région, la sécurité à vélo, les voies vertes à emporter ; livres photo et cartes à consulter sur place...)</li> <li>- Espace de gravage Bicycode en partenariat avec l'association chartraine Chartravélo.</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	/
<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération de sensibilisation à la sécurité à vélo réalisée en gare de Chartres très tôt le matin. Le but était d'offrir un café aux Chartrains venus à vélo et partant travailler sur Paris tout en leur distribuant une documentation de sensibilisation (bons gestes, bon éclairage, etc.)</li> <li>- Animation-vélo sous la forme d'un témoignage, réalisée en février dernier par un cyclotouriste ayant parcouru Pékin-Londres à vélo dans les locaux de la Maison du Vélo. Le but étant de montrer qu'il n'y a pas d'âge et pas de limite au vélo et que celui-ci procure une vraie liberté.</li> <li>- Ateliers réparation sont programmés régulièrement pour sensibiliser les gens à l'entretien de leur vélo et comment le faire eux-mêmes.</li> </ul>
<b>Coût de l'opération</b>	Équipement : 40 000€
<b>Financeurs</b>	Chartres métropole
<b>Évaluation</b>	L'évaluation est prématurée puisque le service n'est ouvert que



# le Grenelle Environnement

	<p>depuis fin septembre, mais nous sommes déjà en rupture de stock concernant les vélos de ville et surtout les vélos électriques pour lesquels nous avons du établir une liste d'attente, en plein hiver... Un dispositif qui réjouit non seulement ses utilisateurs mais aussi les cyclistes ayant leur propre vélo, trouvant à la Maison du Vélo, un lieu d'écoute pour communiquer leurs attentes en termes de voies vertes, cyclables et infos en tout genre. Un suivi statistique régulier a été mis en place.</p>
<b>Singularité</b>	<p>Localisée en gare SNCF de Chartres, la Maison du Vélo est également le premier relais de l'Office du Tourisme pour les touristes arrivant par le train. Un accueil en anglais était donc indispensable.</p>
<b>Contact</b>	<p>Brian Le Gad, Responsable de la Maison du Vélo mail : <a href="mailto:maisonduvelo@agglom-chartres.fr">maisonduvelo@agglom-chartres.fr</a>, tél : 02.37.32.83.51</p>



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le transport	Chartres Métropole	Référence : 28_ET_03	Date : mars 2013

## Navette gratuite à Chartres Métropole (28)



Source : [Echo.Republicain.fr](http://Echo.Republicain.fr)



<b>Historique/Contexte</b>	Chartres Métropole a mis en place une navette (mini-bus pouvant transporter 6 personnes) entre les parkings périphériques au centre-ville et les commerces
<b>Calendrier</b>	- <b>2007</b> : lancement de la navette gratuite -Avril 2012 : remplacement de la navette d'origine par un véhicule électrique de plus petite taille pour adaptation aux rues étroites -15 Décembre 2012 : modification du tracé pour tenir compte de travaux et mise en place de l'arrêt « a la demande » sur la partie du parcours située dans les rues piétonnes
<b>Territoire</b>	Chartres Métropole
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chartres Métropole
<b>Maître d'œuvre/Prestataire</b>	Chartres Mobilité exploitant du réseau urbain FILIBUS
<b>Objectifs</b>	-relier tous les parkings du centre-ville - Etre en correspondance avec le réseau de bus urbain -améliorer la fréquentation des commerces - Faciliter les déplacements des personnes âgées du centre ville
<b>Contenu</b>	-Location de 2 véhicules -distribution d'un macaron "Arrêt à la demande » à tous les commerces -départs et arrivées de la navette du lundi au samedi de 10 h 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Elle passe toutes les quinze-vingt minutes environ mais dessert sept arrêts (contre onze initialement) -arrêt à la demande au conducteur de la navette en passant devant les commerces
<b>Difficultés</b>	-Appropriation de la navette par les clients - Autonomie de moins de 40 kilomètres qui impose l'achat de deux véhicules -véhicule silencieux que l'on <b>n</b> 'entend pas arriver (mise en place d'une clochette)
<b>Sensibilisation</b>	-Information par le macaron des passants et les clients du centre—ville - Distribution de plaquette par les commerçants -Indication du trajet sur les poteaux d'arrêt, près d'un kiosque à journaux + <b>site internet Filibus</b>
<b>Coût de l'opération</b>	150 000 €/an environ dont 30 000€/an de surcoût du au fonctionnement avec des véhicules électriques
<b>Financeurs</b>	Chartres métropole
<b>Dispositif-cadre</b>	Aucun
<b>Finalités du</b>	-Lutte contre le changement climatique





# le Grenelle Environnement

<b>développement durable</b>	-Épanouissement de tous les êtres humains
<b>Évaluation</b>	-seuls une quinzaine de commerçants l'ont apposé sur leur vitrine , ils ont trouvé l'idée bonne mais beaucoup n'ont pas l'idée de le faire -les véhicules sont rarement pleins - Bonne fréquentation le samedi matin à l'occasion du marché
<b>Singularité</b>	Dispositif unique en région Centre
<b>Contacts</b>	Y.Mahé : ymahe@agglo-chartres.fr

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---